

# DOSSIER DE CANDIDATURE

## Institutions & entreprises

Dossier à retourner par mail à l'adresse [trophees@kayakcommunication.fr](mailto:trophees@kayakcommunication.fr)

### 1 – Présentation de l'institution ou de l'entreprise

Nom de l'institution ou de l'entreprise :

Adresse postale complète :

Téléphone :

Site Internet :

Nom du représentant :

Fonction du représentant :

Tél :

Email :

Nom de la personne en charge du dossier de candidature :

Fonction de la personne en charge du dossier de candidature :

Tél :

Email :

### 2- Points forts

Décrire les points forts reconnus pour votre institution ou entreprise : (exemple : méthodologie particulière, management, qualité de produit ou de service, dispositifs innovants, innovation technologique, relation clients, développement fulgurant, partenariat intelligent...)

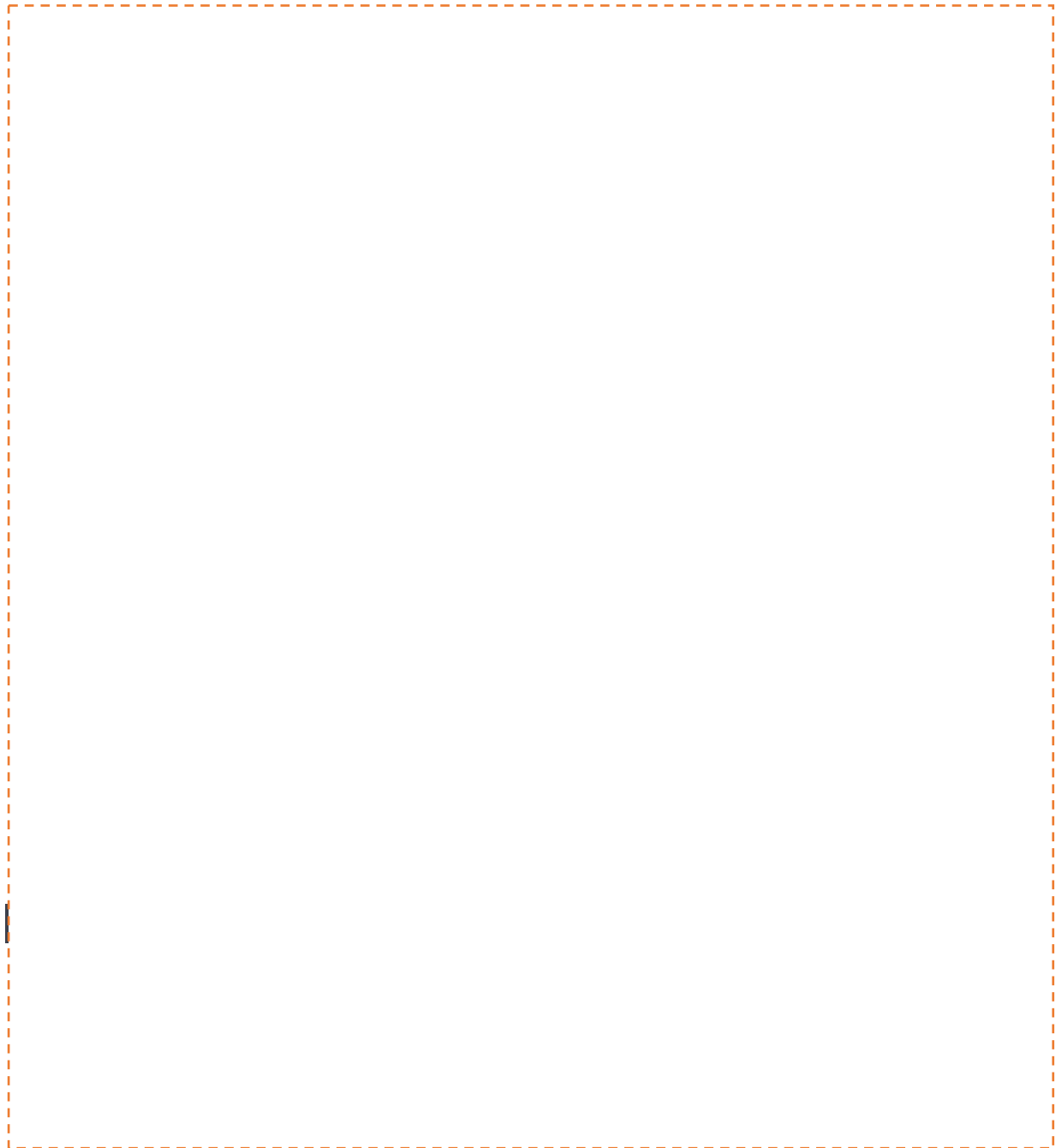
# TROPHÉES★ DES TERRITOIRES 2021

UN ÉVÉNEMENT DELBO PRESSE,  
KAYAK COMMUNICATION ET WEBCOM.TV

GROUPE DELBO PRESSE  
331 RUE D'ALSACE - 45160 OLIVET  
SIRET 848 944 898 00016 RCS ORLEANS B 848 944 898  
T 02 46 91 08 57 / TROPHEES@DELBOPRESSE.COM  
DELBOPRESSE.COM

## 3- Actions réalisées

**Décrire les principales actions entreprises par votre entreprise ou institution qui méritent une distinction :**  
(actions d'ordre économique, social, environnemental, d'aménagement, méthodologique, de management, commercialisation...).



## 4- Choix de la catégorie

### Dans quelle catégorie de trophée souhaitez-vous inscrire votre institution ou entreprise ?

Merci de cocher la ou les catégories choisie(s) : ☒

Vous pouvez cocher plusieurs catégories qui vous semblent légitimes eu égard vos actions. Le comité de sélection peut vous contacter pour vous demander plus de précisions sur vos choix et peut-être vous conseiller sur la catégorie qui semble la plus éligible après étude de votre candidature.

- Catégorie 1 : Trophée de la résilience
- Catégorie 2 : Trophée de la réadaptation d'activité
- Catégorie 3 : Trophée de la création de nouveaux produits et services
- Catégorie 4 : Trophée du développement d'activité
- Catégorie 5 : Trophée de l'innovation technologique
- Catégorie 6 : Trophée de la digitalisation et croissance numérique
- Catégorie 7 : Trophée de la sensibilisation à l'intelligence artificielle
- Catégorie 8 : Trophée de l'innovation méthodologique
- Catégorie 9 : Trophée de l'innovation en management
- Catégorie 10 : Trophée de l'innovation en formation
- Catégorie 11 : Trophée du développement des compétences
- Catégorie 12 : Trophée de la formation professionnelle
- Catégorie 13 : Trophée de la relation clients
- Catégorie 14 : Trophée de la relation fournisseurs
- Catégorie 15 : Trophée de la coopération et création de synergies
- Catégorie 16 : Trophée de l'animation et motivation des équipes
- Catégorie 17 : Trophée de la responsabilité sociale
- Catégorie 18 : Trophée de l'entraide et citoyenneté
- Catégorie 19 : Trophée de la prévoyance et santé
- Catégorie 20 : Trophée de l'action humanitaire
- Catégorie 21 : Trophée du développement durable
- Catégorie 22 : Trophée de l'architecture et urbanisme
- Catégorie 23 : Trophée de l'aménagement des espaces
- Catégorie 24 : Trophée de la logistique et transports
- Catégorie 25 : Trophée de l'action à l'international

## 5- Éléments à joindre à votre dossier de candidature

**Le présent dossier de candidature, dûment rempli, doit être signé et envoyé par mail à l'adresse [trophees@kayakcommunication.fr](mailto:trophees@kayakcommunication.fr), accompagné des pièces suivantes.**

### **Photo du représentant de l'institution ou de l'entreprise.**

Si votre dossier est retenu, nos experts vous accompagneront pour optimiser votre personal branding, notamment par la réalisation d'une photo officielle s'ils le jugent nécessaire, en nos studios à Orléans ou à Lille, ou dans votre territoire en collaboration avec le photographe que vous aurez choisi.

Si vous le jugez utile, vous pouvez envoyer tout autre élément permettant de justifier vos actions (articles de presse, photos, liens vidéo...).

### **Attention ! Lors de votre candidature, n'envoyez aucun règlement.**

Les frais de dossier, qui valident votre éligibilité aux Trophées, ne peuvent être réglés que si votre candidature est validée par le jury de sélection.

## 6- Extrait du règlement des Trophées des Territoires 2021

**Sur les 35 000 territoires nationaux, 50 trophées d'excellence seront décernés dont 40 aux collectivités et communes et 10 aux institutions et acteurs économiques qui remplissent les conditions d'attribution, après examen de leur dossier de candidature par le comité de sélection.**

**Les lauréats** bénéficieront d'une campagne nationale en multicanal, intégrant des reportages rédactionnels et audiovisuels. Ils seront accompagnés par une équipe d'experts pour optimiser leur communication et leur visibilité. Ils feront notamment l'objet d'un dossier central et d'une couverture du magazine « Territoires », seront invités à intervenir sur une émission web tv « Territoires » diffusée en live streaming et en multiplateformes. Ils bénéficieront d'une campagne digitale nationale (médias sociaux, e-newsletter, influenceurs), seront inscrits dans l'annuaire des 50 personnalités et territoires de l'année 2021 et feront partie du book « Trophées des Territoires 2021 ». Ils recevront un Trophée dans leur catégorie, un label qu'ils peuvent utiliser pour leur communication et une attestation d'authentification de leur distinction. Si le contexte le permet, ils seront également invités à une cérémonie de remise des Trophées au Sénat à Paris, sous réserve d'accord des autorités compétentes. Autrement, ils seront mis en valeur via une cérémonie événementielle à distance au mois de juin 2021.

**L'organisation** des « Trophées des Territoires 2021 » est financée par les organisateurs et partenaires de l'opération à raison de 60%. Les frais de dossier, couvrant 40% du financement, correspondent aux charges incompressibles des artisans et entrepreneurs atteints par la crise économique et qui sont associés à l'organisation de cet événement. Si votre candidature est retenue, une facture de 4 950 €HT, soit 5 940 €TTC, correspondante aux frais de votre dossier, vous sera adressée pour valider votre éligibilité.

Seul un dossier complet, validé par le comité, accompagné des pièces demandées et dont les frais de dossier sont acquittés, fera partie des 50 lauréats de l'année. Tout élément manquant précité invalidera de facto la présente candidature.

**Un accusé de réception vous sera adressé par retour de mail, aux adresses indiquées sur votre dossier, confirmant la réception de votre demande de candidature et précisant la catégorie choisie ou proposée par le comité de sélection.**

## 7- Attestation sur l'honneur

Je soussigné (Nom et Prénom) .....

Fonction .....

Institution ou entreprise .....

J'atteste sur l'honneur que,

- Je représente l'institution ou entreprise, susmentionnée, candidate aux « Trophées des Territoires 2021 »,
- Avoir pris connaissance des conditions de participation et de candidature à cet événement,
- Tant que mon dossier n'est pas officiellement sélectionné, je ne peux prétendre à aucun Trophée,
- Si cette candidature est acceptée, je m'engage à fournir aux organisateurs les éléments nécessaires pour communiquer sur notre distinction et à m'acquitter des frais de dossier de 4 950 €HT, après réception de la facture correspondante et dans les délais convenus par les organisateurs.
- Si je ne règle pas les frais de dossier dans les délais indiqués, après acceptation de notre candidature par le comité de sélection, celle-ci sera annulée de facto.

**Date et Signature**

(Cachet)

### DATES DES COMMISSIONS

Les dates indiquées des commissions correspondent aux dates de clôture des sessions. Les candidatures aux Trophées 2021 s'arrêtent au 30 avril 2021, date de la dernière commission d'attribution.

**Commission 1 : 31 décembre 2020**

**Commission 2 : 29 janvier 2021**

**Commission 3 : 12 février 2021**

**Commission 4 : 26 février 2021**

**Commission 5 : 12 mars 2021**

**Commission 6 : 26 mars 2021**

**Commission 7 : 16 avril 2021**

**Commission 8 : 30 avril 2021**

CADRE RÉSERVÉ AU COMITÉ